

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrrete/2021/03/21/2021030795/justel>

Dossier numéro : 2021-03-21/03

Titre

21 MARS 2021. - Arrêté royal déterminant le modèle de formulaire de déclaration en matière d'impôt des personnes physiques pour l'exercice d'imposition 2021

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 30-03-2021 page : 29588

Entrée en vigueur :

01-01-2020	
09-04-2021	

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXES](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le modèle de formulaire de déclaration en matière d'impôt des personnes physiques pour l'exercice d'imposition 2021 est déterminé à l'annexe au présent arrêté.

Ce formulaire est composé de trois volets :

- 1° un volet intitulé "Document préparatoire à la déclaration - partie 1" qui est adapté en fonction des règles fiscales propres à la Région dans laquelle le contribuable est localisé et qui contient toutes les mentions nécessaires afin de remplir correctement le volet visé au 3° ;
- 2° un volet intitulé "Document préparatoire à la déclaration - partie 2" qui contient toutes les mentions nécessaires afin de remplir correctement le volet visé au 3° ;
- 3° un volet intitulé "Déclaration à l'impôt des personnes physiques (parties 1 et 2)" qui doit être renvoyé au service mentionné sur le formulaire de déclaration précité.

[Art. 2](#). Le ministre qui a les Finances dans ses attributions, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXES](#)

[Art. N](#).

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M{/art}.B. du 30-03-2021, p. 29590)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 30-03-2021, p. 29642)